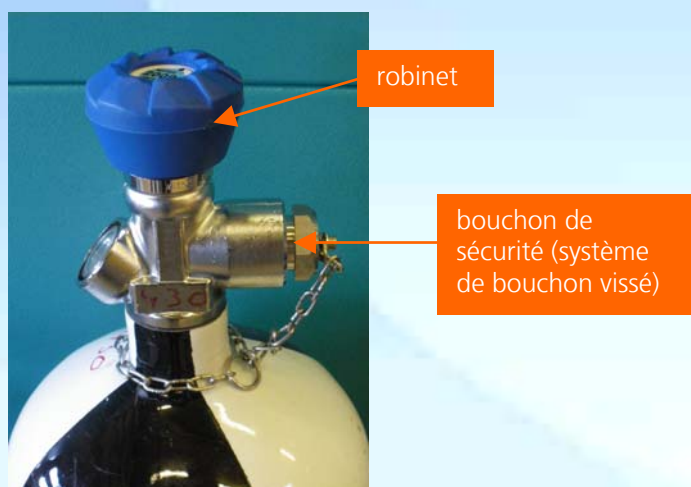


Bouteille d'air comprimé = danger !

Jeudi 11 mars, un intervenant lâche la bouteille d'air comprimé qu'il voulait purger. Celle-ci se retrouve projetée à une quinzaine de mètres. Au final, plus de peur que de mal, mais les conséquences auraient pu être particulièrement graves.

L'intervenant voulait purger une bouteille d'air comprimé d'un ARI pour en éliminer les impuretés. Il retire alors le bouchon de sécurité de la bouteille et ouvre le robinet. La bouteille de 6 litres, en structure composite, est à une pression de 300 bars. Surpris par le bruit et la pression, il lâche la bouteille. Elle tombe au sol et part en rotation, puis elle est projetée à une quinzaine de mètres. Elle percute alors violemment un coffret électrique, ricoche plusieurs fois contre les parois et termine sa course au fond du local. L'intervenant s'en sort avec un simple hématome au tibia. Mais les conséquences de cet accident auraient pu être bien plus graves : si la bouteille l'avait heurté, l'intervenant aurait pu être grièvement blessé.

Il est interdit de purger les bouteilles d'air comprimé. Depuis 2007, un système de bouchon vissé en aval du robinet est en place sur toutes les bouteilles en structure composite. En cas d'ouverture accidentelle du robinet, la pression vient bloquer le bouchon, et empêche la bouteille de se vider.



Une fois le bouchon retiré, la bouteille est raccordée au banc de gonflage. Le robinet peut désormais être ouvert par une personne compétente.

Pour votre sécurité :

NE PURGEZ JAMAIS UNE BOUTEILLE D'AIR COMPRIME

N'OUVREZ JAMAIS LE ROBINET D'UNE BOUTEILLE QUI N'EST PAS RACCORDEE SUR UN EPI OU UN BANC DE GONFLAGE

L'ouverture du bouchon de manutention et du robinet doit être réalisée par des personnes compétentes, sensibilisées aux risques.